



PROCES-VERBAL

*Comité Syndical du 29/01/2025 à 17h30
Le Cube
PANZOULT*

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt neuf Janvier, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

Date de convocation du Comité : 21/01/2025

Membres en exercice : 75

Membres présents : 49

Membres votants : 50

Procurations : 1 - Monsieur Benoît VANDENDORPE a donné procuration à Monsieur Eric LUANCO

Etaient présents :

CC Chinon Vienne et Loire	Claude ROUX (Anché) – Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Hélène BERGER (Chinon) – Jean-Michel CHEMINOT (Chinon) – Marylène GACHET (Chinon) – Jacques QUEUDEVILLE (Chouzé-sur-Loire) – Michel PIQUIER (Cinçais) - Émilie ROUSSEL (Couziers) – François DE SOYRES (Lerne) – Patrice TESSIER (Rivière) - François BEL (La Roche Clermault) - Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) –Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Bernard MUREAU (Savigny en Véron) – Éric LUANCO (Seuilly)
CC Touraine Val de Vienne	Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Alain COUVREUX (Champigny sur Veude) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) - Jean-Jacques LEGROS (Crissay-sur-Manse) - Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) – Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse) - Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Christian MERE (Jaulnay) - Sylviane TERRIEN (Lémeré) – Michel BRUNET (Ligré) – Patrick LAURENT (Luzé) – Pascale SAULNIER (Maillé) – Natalie SENNEGON (Neuil) - Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – Françoise MORIN (Pouzay) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine) – Ghislaine BECEL (La Tour Saint Gelin) – Yolande VOISINET (Trogues) – André SKERSOBOLSKI (Verneuill le Château)
CC Touraine Vallée de l'Indre	José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) - Régis BONNEAU (Pont de Ruan) – Roger JOUANNEAU (Rigny Ussé) – Eric LOIZON (Thilouze) – Didier DOUCHET (Valleres) – Anita RAVION (Villeperdue)

Excusés :

Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE et Sandrine GIRARD (Avon les Roches), Gêrôme GARNON (Brehemont), Joël RAVENEAU (Candes Saint Martin), Pascal MARECHAUX (Chaveignes), Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles), Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux), Romuald COLIN et Denis MOUTARDIER (Huisnes), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne), Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé), Colette JOUET (Rivarenes).

Agents du SMICTOM : Anthony DECHAIINE, Alexandra ROBIN, Elisabeth BOUCHE, Saliha HASSIB, Laura MOREAU , Sandrine MORON.

Secrétaire de séance : Jean Marie GENNETEAU

Pour information, la réunion est enregistrée pour les besoins du compte-rendu ; il est important que chacun se présente avant chaque intervention.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2024
2. Adhésion par convention à la mission d'accompagnement à l'archivage
3. PLPDMA - Déclinaison locale
4. Convention de stage
5. Modification des statuts
6. Modification du tableau des effectifs (Ajout à l'ordre du jour)
7. Rapport d'Orientations Budgétaires

Informations diverses :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13/12/2024

Les membres du comité syndical n'ont pas de remarque. Validation du PV du 13/12/2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION 2025-01 ADHESION PAR CONVENTION A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ARCHIVAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et, notamment, les articles L212-6 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, les articles L 452-30 et L452-40,

Vu la loi n°2016-483 relative à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire du 20 avril 2016, et notamment son article 80 qui prévoit que « les centres de gestion peuvent assurer toutes tâches administratives et des missions d'archivage, de numérisation, [...] à la demande des collectivités et établissements »,

Vu la délibération n°07-2024-044 du 25 Juin 2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire instituant la mission facultative d'accompagnement à l'archivage communal,

Considérant que conformément aux articles L.212-6 à L.212-10-1 du Code du patrimoine, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives publiques.

Considérant que la gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et dans le respect de la législation en vigueur en matière d'archives.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités affiliées au CDG un service d'accompagnement à la gestion des archives.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président, pour adhérer à cette mission, à signer la convention d'adhésion à la mission facultative présentée ci-après en annexe.

Le SMICTOM du Chinonais a l'obligation de conserver et de mettre en valeur ses archives.

Afin que cela puisse se faire de manière organisée et dans le respect de la législation en vigueur, le SMICTOM souhaite solliciter le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

Dans un premier temps une demande de visite diagnostic sera programmée afin d'évaluer le besoin.

Ensuite les interventions d'organisation et de mise aux normes de l'archivage pourront être fixées.

Mr MASSARD informe que le Centre de Gestion a décidé de proposer à toutes les structures et syndicats de les aider dans le classement de leurs archives. Le délai d'intervention du CDG est long car de nombreuses structures en ont fait la demande. La 1ere étape étant de signer la convention de la mise en œuvre de cette mission.

Mme LECLERC demande quel est le coût de cette prestation.

Mr DECHAIINE explique qu'une 1^{ère} visite de diagnostic gratuite est fixée au 2 juillet.

Pour information, les conditions tarifaires indiquées dans la convention sont :

- Intervention à la journée : 290 €/jour ouvré/archiviste
- Intervention à la demi-journée : 150 €/demi-journée

Ce montant est susceptible d'être modifié par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion et sera, alors, notifié aux collectivités adhérentes.

Le tarif des interventions comprend la rémunération de la prestation, ainsi que les frais de gestion administrative, de déplacement et frais de repas de l'archiviste mis à disposition.

Seules les journées d'intervention réellement effectuées par l'archiviste sont facturées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à la mission d'accompagnement à l'archivage proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

AUTORISE le Président à mettre au point et signer la convention de mise en œuvre de la mission proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

3. DÉLIBÉRATION 2025-02 : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) DEPARTEMENTAL 2024 -2030 ET MISE EN ŒUVRE DE SA DECLINAISON LOCALE

Vu la délibération n°2024-42 du comité syndical en date du 13 décembre 2024 et adoptant le PLPDMA départemental pour la période 2024-2030.

Le PLPDMA porté au niveau départemental par le syndicat Touraine Propre présente une partie des actions dont la mise en œuvre est assurée au niveau local par chaque collectivité en charge de la compétence gestion des déchets.

La proposition des actions prioritaires du PLPDMA pour les années 2025 à 2030, déclinées en six axes est présentée aux membres du comité :

Légende :

Action en rouge = action qui s'éteint / action en bleu = action qui se rajoute / action en noir = action qui perdure d'une année sur l'autre

Actions 2025 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Encourager une tarification plus incitative

- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2026 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Encourager une tarification plus incitative
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2027 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés

- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- **Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques**

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- **Encourager une tarification plus incitative**
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2028 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des événements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- **Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie**
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »

- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2029 et 2030 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des événements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- **Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets**
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Pour rappel, le récapitulatif des besoins en personnel et financier de 2025 à 2030 est détaillé ci-dessous :

	ETP 2025	Budget 2025	ETP 2026	Budget 2026	ETP 2027	Budget 2027	ETP 2028	Budget 2028	ETP 2029	Budget 2029	ETP 2030	Budget 2030
TOTAL SMICTOM Investissement	0,3	176 000,00 €	0,4	137 500,00 €	0,3	75 750,00 €	0,2	68 250,00 €	0,2	48 250,00 €	0,2	48 250,00 €
TOTAL SMICTOM fonctionnement	2,8	361 980,00 €	3,2	399 580,00 €	3,8	423 530,00 €	3,6	387 730,00 €	3,6	356 830,00 €	3,6	352 100,00 €
Focus cotisation Touraine Propre	0,0	73 000,00 €	0,0	146 000,00 €	0,0	219 000,00 €	0,0	292 000,00 €	0,0	365 000,00 €	0,0	365 000,00 €
TOTAL SMICTOM Budget PLPDMA	3,1	610 980,00 €	3,6	683 080,00 €	4,0	718 280,00 €	3,8	747 980,00 €	3,7	770 080,00 €	3,7	765 350,00 €
% budget alloué à la prévention	-	4,36%	-	4,88%	-	5,13%	-	5,34%	-	5,50%	-	5,47%

Mr GENNETEAU demande s'il est possible de mettre en place des points d'apports volontaires pour la collecte des biodéchets avec des contrats de recyclages (type méthanisation) et si les études prennent en compte ce type de projet.

Mr DECHAIINE répond que suite à l'étude sur les biodéchets, la solution retenue est la mise en place de zones de compostage partagées et l'intensification de la distribution des composteurs individuels. La collecte en porte-à-porte freine la dynamique de réduction. Un bilan de la réduction des biodéchets dans les OMr (part estimée à 20% contre 30% au niveau national) sera fait à partir des caractérisations en mai prochain.

Mme DEGRAVE informe que suite à l'étude menée, un choix raisonné a été fait pour réduire l'impact carbone du transport de ces déchets.

Mr LOIZON demande quel sera le rôle et le nombre de personnes affectées au PLPDMA.

Mr DECHAIINE indique qu'au départ il n'y avait qu'1 etp pour la prévention et qu'à termes, il est prévu 1 coordinatrice et 2 agents pour le terrain.

Mr LOIZON remarque qu'il est important de mener des actions auprès des jeunes mais également les commerces (notamment pour leurs emballages).

MR DECHAIINE donne le détail des coûts dont l'achat des composteurs et l'évolution du coût du syndicat Touraine Propre. Il indique également qu'il a été décidé de porter certaines actions initialement prévues par Touraine Propre.

Mme DEGRAVE indique également que des zones sont prévues sur les nouvelles déchetteries pour réaliser des animations sur la réduction des déchets.

Mr FORGEON demande s'il est prévu des interventions dans les conseils des municipalités.

Mr MASSARD rappelle que les délégués du syndicat ont également pour rôle de relayer l'information dans leurs communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité (hormis 1 abstention) :

APPROUVE les propositions d'actions prioritaires du PLPDMA pour les années 2025 à 2030.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à leur réalisation.

4. DELIBERATION 2025-03 CONVENTION DE STAGE AU SERVICE COMMUNICATION,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Vu le décret n°2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil,

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions de communication nécessaires aux projets du SMICTOM, le syndicat souhaiterait renforcer son service Communication.

Une session de recrutement a donc eu lieu et une candidate a été retenue pour préparer le diplôme suivant : « Master 2 Marketing Vente – Marketing Stratégie Digital » à l'Institut d'Administration des Entreprises. Le maître de stage est Laura MOREAU – Responsable Communication.

Pour cela, il est proposé d'établir une convention de stage pour une durée de 6 mois et qui sera conclue entre le stagiaire et l'employeur.

Le stagiaire suit une formation professionnelle, sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel, dispensée d'une part par l'employeur et d'autre part par un centre de formation.

Pendant la durée de la convention, le stagiaire est gratifié par l'employeur en fonction de sa durée de stage (6 mois) et d'un taux horaire défini.

Mme ROUSSEL demande si la stagiaire aura de bonnes conditions de travail et si un espace de travail lui sera bien attribué.

Mr DECHAINED répond que tout est prévu pour que la stagiaire ait un bureau en face de sa maîtresse de stage qui l'encadrera pendant 6 mois.

Mr DECHAINED précise qu'elle prépare un Master Marketing Stratégie et Digital à l'Institut d'Administration des Entreprises de Tours.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

AUTORISE le Président à mettre au point et signer la convention de stage

AUTORISE le Président à instituer une gratification selon les conditions prévues dans la convention de stage

AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au budget

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à son exécution.

5. DELIBERATION 2025-04 MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 1980 portant création du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères dans le Chinonais modifié par les arrêtés préfectoraux des 9 avril 1982, 30 septembre 1982, 25 avril 1983, 2 septembre 1983, 7 août 1985, 24 octobre 1990, 5 avril 1991, 30 juillet 1991, 13 janvier 1992, 21 février 1994, 16 septembre 1994, 6 novembre 1997, 1^{er} avril 1999, 30 avril 1999, 4 novembre 1999, 20 avril 2000, 28 novembre 2001, 22 juillet 2002, 14 octobre 2002, 5 mars 2003, 17 novembre 2003, 5 avril 2011, 17 avril 2014, 20 janvier 2015, 30 décembre 2016, 6 avril 2017 et du 18 décembre 2023.

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant les modifications qui suivent, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le SMICTOM du Chinonais envisage de signer, avec la communauté de communes de Loches-Sud-Touraine et la communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre, une convention de groupement d'autorités concédantes portant sur l'organisation de la passation et de l'exécution d'une concession de service public relative, notamment, à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une unité de valorisation énergétique à Saint-Benoit-la-Forêt.

Ledit groupement d'autorités concédantes sera administré par le coordonnateur, accompagné d'un comité de pilotage qui rendra un avis conforme sur les décisions stratégiques. Le comité de pilotage sera composé de représentants de chaque autorité concédante.

La composition actuelle du comité syndical du SMICTOM de Chinonais ne comprend pas de représentants des communautés de communes membres mais uniquement des représentants des communes desservies.

Afin d'améliorer la représentativité de ses membres adhérents, et de permettre la nomination de représentants des communautés de communes membres du SMICTOM du Chinonais au sein du comité de pilotage du futur groupement d'autorités concédantes, il est proposé de modifier la composition du comité syndical

Le président rappelle à l'assemblée les tarifs 2024 pour mémoire et présente les tarifs 2025 tenant compte des prix du marché d'exploitation 2024-2028.

En conséquence, l'objet de la présente délibération est de modifier l'article 7 des statuts du SMICTOM du Chinonais relatif à la « composition du comité syndical » pour ajouter un troisième alinéa rédigé comme suit :

« En sus, le président de chaque communauté de communes membre du syndicat siège au Comité syndical en qualité de délégué titulaire. Son vice-président, en charge des questions relatives aux déchets ménagers et assimilés, siège au sein du Comité syndical en qualité de délégué suppléant. »

Tous les autres alinéas de l'article 7 ainsi que toutes les autres dispositions des statuts restent inchangées.

La présente délibération ainsi que les statuts modifiés en annexe de la présente seront notifiés aux communautés de communes membres du SMICTOM du Chinonais. Chacune d'entre elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire qui ne pourra intervenir qu'après délibération favorable des communautés de communes membres selon les conditions de majorité qualifiée requise précisées à l'article L. 5211-5, II du Code général des collectivités territoriales.

Mr DOUCHET demande quelle sera la répartition des membres du GAC ?

Mr BEL demande quelle est l'articulation entre le comité syndical et le GAC ?

Mr DECHAIINE répond qu'il est nécessaire d'intégrer le SMICTOM pour faire partie du comité de pilotage du GAC.

Mr MASSARD indique qu'il est prévu dans les années à venir une réduction du nombre de délégués du syndicat.

Mr ROUX remarque que les communes ne seront plus représentées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité (hormis 1 abstention) :

APPROUVE la modification des statuts exposée ci-dessus,

INVITE les communautés de communes membres du SMICTOM du Chinonais à se prononcer sur la modification de ces statuts,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à son exécution.

6. DELIBERATION 2025-05 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu la loi n°84-53 et notamment son article 68-1

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant ; il leur appartient, par conséquent de fixer les effectifs et de mettre à jour ce tableau en cas de modification, création ou suppression de poste.

Suite aux différents mouvements de personnel et aux recrutements à venir, il est proposé :

- De créer un poste de Technicien (filière Technique),
- De créer un poste d'Adjoint Technique (filière technique).

FILIÈRE	EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CAT.	DURÉE HEBDO	POSTES POURVUS
Technique	Directeur Général des Services	Ingénieur	A	TC	1
	Responsable Administratif et Commande publique	Technicien Princ. 1 ^{ère} classe	B	TC	1
	Chef de projet UVE	Technicien	B	TC	+1
	Responsable prévention et sensibilisation	Technicien	B	TC	1
	Responsable Technique	Adjoint Technique Princ. de 1 ^{ère} classe	C	TC	1
	Coordinatrice Prévention et Sensibilisation	Adjoint Technique	C	TC	+1
	Coordinatrice Prévention et Sensibilisation	Adjoint technique Princ. 1 ^{ère} classe	C	TC	1
Administrative	Responsable comptabilité-paie-budget	Secrétaire de Mairie	A	TC	1
	Responsable comptabilité / RH	Rédacteur	B	TC	1
	Responsable communication	Adjoint administratif princ 1 ^{ère} classe	C	TC	1
	Coordinatrice de collecte	Adjoint administratif princ 1 ^{ère} classe	C	TC	1
	Agent d'Accueil	Adjoint administratif	C	TC	1
Animation	Animatrice/prévention	Adjoint d'animation	C	TC	1

Mr MASSARD indique qu'il reste encore 2 postes à pourvoir : Un chef de Projet UVE et un poste de Coordinatrice Prévention et sensibilisation.

Mr DOUCHET demande si les locaux du SMICTOM du Chinonais sont assez grands pour accueillir toutes ces nouvelles recrues.

Mr DECHAIINE répond que des bureaux complémentaires sont prévus à Chinon, en attendant la construction des locaux définitifs d'ici 3 à 4 ans. Cela permettra à l'équipe de ne pas être trop éloignée.

Mme DEGRAVE rappelle le projet de réaménagement du quai de transfert qui comprendra les nouveaux locaux.

Mr GENNETEAU demande quel est l'impact budgétaire de ces embauches ?

Mr DECHAINED répond qu'une partie est comprise dans le budget présenté pour le PLPDMA et que le poste en lien avec l'UVE sera pris en charge par l'ensemble des membres du GAC.

Mr LOIZON remarque qu'il est important pour le recrutement du chef de projet UVE de ne pas se limiter à un catégorie B et qu'une catégorie A peut être envisagé vue l'importance de son rôle à venir. Ce poste pourrait être celui d'un contractuel (2x3 ans).

Mr DECHAINED précise que la fiche de poste indique que la fiche a été pensée pour capter les candidatures de profils de catégorie B expérimentés et de catégorie A.

Une modification du tableau des effectifs serait réalisée dans le cas ou un candidat de catégorie A serait retenu sur le poste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

APPROUVE les créations de poste

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

APPROUVE l'inscription au budget des crédits correspondants

7. DELIBERATION 2025-06 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025- DEBAT COMITE SYNDICAL

Vu la loi NOTRe du 07/08/2015 qui crée le rapport d'orientation budgétaire pour les EPCI de plus de 10 000 habitants (comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants)

Vu le CGCT et notamment les articles L2312-1 et L5217-10-4, qui précise que le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Considérant que ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière du SMICTOM du Chinonais. Il est proposé au Comité syndical d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2025 qui sera soumis au vote de l'assemblée le 12 mars 2025.

Mr DECHAINED présente les informations qui permettront d'établir le futur budget dont le détail des coûts des déchetteries. L'année 2024 a été une année de transition entre 2 marchés. La hausse des coûts d'exploitation devrait être partiellement compensée par des nouvelles recettes en lien avec la mise en place de nouvelles filières de valorisation (REP Ameublement) et la réduction des flux bois et tout venant. Ces nouvelles recettes sont pour l'instant difficiles à évaluer. Il est donc nécessaire d'être prudent dans leur inscription au budget.

Mr GENNETEAU espère que le renforcement du nombre de gardien permettra d'avoir un tri plus efficient et par conséquent une baisse des déchets enfouis.

Concernant les investissements, Mr DUBOIS demande si les travaux sur l'UVE sont obligatoires.

Mr DECHAINED répond qu'il est nécessaire de faire ces travaux pour assurer la pérennité du site.

Concernant l'évolution de la dette, Mr MASSARD indiqu'il n'y aura plus de dettes en 2025. Il y a eu très peu d'emprunt ces dernières années et la dette a diminué au fur et à mesure pour être au plus bas en 2024.

Mr MASSARD informe également que les taux d'intérêts sont entre 3 et 5% comme il y a une dizaine d'années.

Mr DECHAINED précise qu'en théorie les amortissements sont prévus sur 25 ans pour atténuer leur impact sur la section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexée à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Le Président,
P. MASSARD

Dates à retenir :

Prochain Comité Syndical le mercredi 12 mars 2025 à 17h30